



**Marc Ravalomanana: le temps n'effacera jamais les crimes qu'il a commis. Didier Ratsiraka, lui, semble être à l'abri du Statut de Rome, pour la tuerie du 10 août 1991, mais...**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Information sur la conférence de presse de l'avocat Erleigh, représentant les victimes du 7 février 2009 dans une plainte pénale contre l'ancien président Marc Ravalomanana déposée auprès du Directeur national du ministère public en Afrique du Sud.**

**Date: 27 avril 2012**

**Heure : 16h15 (Heure de Madagascar)**

**Lieu : Hôtel le Grand Mellis Analakely**

**Antananarivo**

**Madagascar**

**[CLIQUEZ ICI POUR LA PLAINTÉ EN ANGLAIS DE 34 PAGES](#)**

*Communiqué émis au nom des plaignants*

Sept plaignants, soutenus par l'Association des martyrs de la place Antaninarenina ont déposé une plainte auprès du directeur national du ministère public sud-africain, demandant qu'une enquête, mettant en cause l'ancien président de Madagascar Marc Ravalomanana, soit faite, relative aux allégations faisant é  
tat des massacres constituant un crime contre l'humanité.

Les plaignants ont soutenu leur plainte par des témoignages oculaires substantiels décrits dans des affidavits.

Marc Ravalomanana habite en Afrique du Sud depuis un bon nombre d'années, et vit présentement dans le luxe à l'hôtel Sheraton à Pretoria.

La requête des plaignants est que Marc Ravalomanana soit l'objet d'une enquête pour crime contre l'humanité, en vertu de la loi sud-africaine adoptée par l'Assemblée législative nationale sud-africaine, et promulguée en 2002 ; appelée la

«*loi n*

o

*27 de 2002 sur la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale* ».

Il s'agit d'une loi sud-africaine, promulguée en 2002 par l'Assemblée législative nationale sud-africaine après que l'Afrique du sud ait signé le Statut de Rome.

Cette loi prévoit que tout ancien chef d'État qui est présumé avoir commis des crimes contre l'humanité, ou d'autres crimes graves tels que des crimes de guerre ou des génocides, pourrait être l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires dans le pays o

ù

il se retrouve.

Tous les plaignants ont soit participé ou ont eu des membres de famille qui ont participé à la manifestation pacifique du 7 février 2009

à

la Place Antaninarenina devant le palais présidentiel.

Un plaignant raconte qu'il faisait partie d'un groupe de manifestants qui se trouvaient près du Jardin d'Antaninarenina, pas loin du palais présidentiel : *« tout d'un coup il y eut des rafales de tirs, les gardes présidentiels tiraient sur des gens désarmés »*.

Une autre plaignante décrit comment elle et son défunt mari ont manifesté et comment il a perdu sa vie : *« Mon mari et moi étions sous la véranda du bâtiment du Trésor et c'est de cet endroit qu'il a été tué »*.

Elle dit également ce qui suit : *« ... J'ai vu beaucoup de gens tomber, atteint par des balles tirées par les forces de l'ordre »*.

Un autre plaignant souligne qu' *« il est important de noter que la zone rouge était loin au sud »*.

Le même témoin déclare ce qui suit : « *Lorsque la négociation a échoué, les manifestants étaient toujours rassemblés devant les deux portails opposés du Trésor et des Finances, ils n'ont reçu aucune sommation de la part de la garde présidentielle. Cependant, des rafales de balles, sans pitié, tirées par des soldats ont fait de nombreuses victimes, y compris moi-même. Mon épaule gauche et ma jambe gauche ont été sévèrement touchées* ».

Une autre plaignante déclare ce qui suit : « *La manifestation était pacifique, nous n'étions pas armés et n'avions aucune intention de faire usage de la violence. J'ai été blessée par une grenade qui a explosé ; j'ai été touchée au ventre, et j'ai rampé pour atteindre l'Hôtel Colbert, près de l'entrée du ministère des mines, j'ai décidé de me relever. À ce moment précis, j'ai été atteint près du poumon gauche par deux balles, mon poumon a été déchiré. J'ai vu de mes propres yeux, à côté de moi, environ 70 personnes qui ont été atteint par des balles, elles étaient soit blessées ou mortes* ».

Les récits des témoins sont atroces et décrivent comment la police qui formait une zone tampon entre les manifestants et la garde présidentielle s'est soudainement retirée de la place à la suite d'un signal prédéterminé.

Par la suite, la garde présidentielle, selon les témoins, a commencé à tirer à balles réelles.

Il est significatif que les plaignants aient demandé au parquet sud-africain d'enquêter sur cette affaire et, s'il trouve qu'il y a une preuve prima facie, de poursuivre M.Ravalomanana.

Les événements du 7 février 2009 sont semblables à ceux expérimentés par l'Afrique du Sud à Sharpeville, tout comme Sharpeville est enracinée dans l'expérience culturelle de l'Afrique du Sud dans sa lutte pour la démocratie, de même

7 février est marqué

é comme le massacre que le peuple malgache a refusé de digérer et qui a mené à la démission en tant que président de Ravalomanana et à son départ de Madagascar.

Nous demandons aux Malgaches de respecter le processus juridique qui doit être suivi en Afrique du Sud en termes de la loi.

Tout témoin qui serait disposé à nous fournir des informations et à signer un affidavit relatifs aux événements du 7 février 2009 est prié

é

d'entrer en contact avec nous.

**Communiqué de presse émis par HWB Communications (PTY) Ltd**

**Pour tout renseignement, contactez : Evelyn Holtzhausen**

**HWB communications**

**Tél. : + 27 21 462 0416**

**Email: [evelyn@hwb.co.za](mailto:evelyn@hwb.co.za)**

=====

**Marc Ravalomanana allegedly ordered troops to shoot protestors.**

National Prosecuting Authority asked to launch probe into former president of Madagascar, Marc Ravalomanana for Crimes Against Humanity.

A group of demonstrators who survived being shot at during a demonstration in Madagascar in February 2009, in which more than 50 people were killed, have asked the South African National Director of Public Prosecutions to investigate a charge of crimes against humanity against former President Marc Ravalomanana.

Ravalomanana has been living in South Africa for a number of years, and is currently resident at the Sheraton Hotel in Pretoria.

The demonstrators, supported by the Association of the Martyrs of the Antaninarenina Square have backed their complaint with eyewitness accounts of the incident on affidavit.

The formal request to charge the former president of Madagascar was handed into the NPA in Pretoria on Thursday, April 5.

The request of the complainants is that Ravalomanana be investigated for crimes against humanity under the South African Act, passed by the South African National Legislature and enacted in 2002 called the "Implementation of the Rome Statute of the International Criminal Court Act 27 of 2002".

This is a South African Act, promulgated in 2002 by the South African National Legislature after South Africa signed up to the Rome Statute.

This Act provides that any former head of state who is alleged to have committed crimes against humanity, or any other serious crimes such as war crimes or genocide, may be investigated and prosecuted in the country in which he is resident.

The complainants all either participated or had family members who participated in a peaceful protest on February 7, 2009 at Antaninarenina Square, outside the presidential palace.

One complainant tells of being part of a protest at the Antaninarenina Garden at the presidential palace. "suddenly there were bursts of gunfire; the presidential guards were shooting on unarmed people".

Another complainant describes how she together with her late husband protested, and how he lost his life: "My husband and I were under the veranda of the Treasury building and he was hit by bullets while standing at the very same spot".

She also says as follows: "... I saw many people falling down, hit by the bullets fired by the security services".



Another complainant points out that “it is important to note that the red zone was far away on the south.”

The red zone is the line which the crowd was not allowed to cross, and according to the sworn statements of witnesses, did not cross when the presidential guard began to shoot the crowd.

The same witness states as follows: “When the negotiation failed, the protestors were still gathered in front of the two opposite gates of the Treasury and Finances; they didn't receive any warning from the presidential guards. However, the merciless bursts of gunfire from soldiers have claimed many victims, including myself. My left shoulder and left leg were severely hit.”

Another complainant wrote: “The protest was peaceful, we were not armed and had no intention to use violence. I was injured by an exploding grenade, I was hit in the stomach, and I crawled to reach Hotel Colbert, near the entrance of the Mining Ministry, when I decided to stand up. At that very moment, I was hit near my left lung by two bullets, my lung was torn apart. I saw with my own eyes about 70 people near me were hit; they were either injured or dead.”

The stories of the witnesses are harrowing and describe how the police who formed a buffer between the protestors and the presidential guard suddenly withdrew from the Square at a predetermined signal.

The presidential guard subsequently, according to the witnesses, started firing, using live ammunition.

It is significant that the complainants have requested the South African National Prosecuting Authorities to investigate this matter, and if they consider that there is a prima facie case, to prosecute Ravalomanana.

The events of 7 February 2009 have a direct parallel in the South African experience of Sharpeville, and just as Sharpeville is engrained in the cultural experience of South Africa in its struggle for democracy, so is 7 February 2009 engrained as the singular massacre which the Madagascan people refused to stomach, leading to Ravalomanana resigning as president, and leaving Madagascar.

\* Issued on behalf of the Martyrs of Antaninarenina Square, Madagascar

by HWB Communications,

for more information please call:

Evelyn Holtzhausen 082 658 6007 (in South Africa)